



M A I R I E

Code Postal : 24750  
Tél. 05 53 03 69 00  
Fax 05 53 03 69 08

# Année scolaire 2015/2016

Une modification a été apportée aux modalités de tarification ; les tarifs appliqués sont désormais liés aux revenus et se réfère au quotient familial du foyer.

Une simplification est apportée à 2 niveaux :

- ▶ les inscriptions se font pour le matin ou/et le soir ( mais plus à l'heure) ;
- ▶ seules les journées concernées sont facturées (avec inscription annuelle préalable, car, pour des raisons de sécurité, l'encadrement doit être adapté au nombre d'enfants présents).

Le décret du 04 novembre 2014 édicte que le temps du mercredi après- midi devient un temps périscolaire (tarification journée accueil de loisirs du mercredi).

## **RESTAURATION**

L'inscription de votre enfant au restaurant scolaire est enregistrée par la mairie. Cette inscription se fait à **l'année et sur une base hebdomadaire de 4 ou 5 jours.**

Pour des raisons d'organisation et de sécurité (encadrement des enfants), le nombre de repas ne peut changer sauf maladie. En cas d'absence, **le premier jour reste toutefois dû.**

Si celle-ci se prolonge, les jours suivants sont décomptés à condition cependant que les parents préviennent la Directrice avant 9 heures.

Le retrait d'un enfant doit être signalé à la Directrice de l'école sans quoi les repas seront dus.

Les menus sont élaborés avec la Commission des menus (représentants des parents, enseignants et cuisiniers). Des aménagements sont possibles, uniquement pour des raisons de santé, via la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) validé par le médecin scolaire.

Les enfants doivent se conformer au règlement en vigueur (exemplaire ci-joint à conserver par la famille).

Le prix du repas est destiné à couvrir la part alimentaire et s'élève à **2,35 euros** (tarif inchangé).

*Les repas du mercredi midi feront l'objet d'une tarification Accueil de loisirs pour les enfants inscrits la journée du mercredi à l'ALSH.*

---

## **ACCUEIL PERISCOLAIRE**

L'inscription de votre enfant en temps périscolaire est enregistrée par la mairie d'Atur

L'accueil est ouvert de

**7 h 15 à 9 h.00**  
et de **16 h 30 à 18 h 30**

**Pour le service d'accueil périscolaire les tarifs sont basés sur le quotient familial réactualisé par la CAF tous les ans. Ce quotient est mentionné sur les documents que la CAF transmet aux familles. Il est également accessible sur son site internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) (les allocataires peuvent facilement connaître leur quotient familial via la rubrique "Mon compte" sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)).**

**Les grilles tarifaires vous permettent de connaître le tarif qui vous sera appliqué en fonction du choix du forfait d'inscription de votre situation et/ou de votre quotient familial.**

Les familles non-allocataires de la CAF doivent produire leur avis d'imposition ou de non-imposition 2013 avec le livret de famille.

Les familles qui ne fourniraient pas les justificatifs se verraient appliquer le tarif plafond.

Au cours de l'accueil périscolaire, sauf avis contraire des parents, une collation sera proposée aux enfants présents de 7 h15 à 8 heures.



MAIRIE

Code Postal : 24756  
Tél. 05 53 03 69 06  
Fax 05 53 03 69 06

## TARIFS PERISCOLAIRES A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

### ECOLES

Les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir sont modulés en fonction des ressources des familles comme suit :

COEFFICIENT Régime général	MATIN de 7h15 à 8h50	SOIR de 16h30 à 18h30	MATIN + SOIR*
0 à 500	1.07 €	1.79 €	2.70 €
501 à 1000	1.10 €	1.80 €	2.75 €
1001 à 1200	1.15 €	1.85 €	2.80 €
1201 à 1400	1.20 €	1.90 €	2.85 €
+ 1400	1.25 €	1.95 €	2.90 €

\* 4€ de facturation par ¼ h de retard à partir de 18h30

\* Pour l'ensemble des tarifs une majoration de 25% des tarifs pour les familles hors commune

### TARIFS JOURNEE DU MERCREDI (période scolaire) et Accueil extrascolaire (vacances scolaires)

Les tarifs sont modulés en fonction des ressources des familles comme suit :

COEFFICIENT	JOUR AVEC REPAS	JOUR SANS REPAS
0 à 500	5.50 €	2.50 €
501 à 1000	7 €	3 €
1001 à 1200	8 €	3.50 €
1201 à 1400	9 €	4 €
+ 1400	10 €	4.5 €